

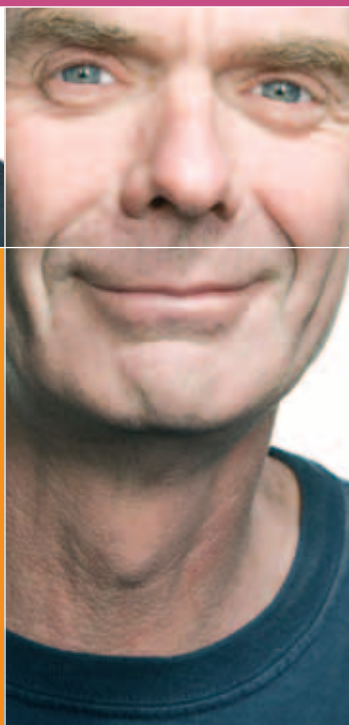


[La Prévoyance] Particulier

Garanties 2008/2009

Garantie Hospitalisation

[Des solutions] **pour tous**



*Un forfait journalier
en cas d'hospitalisation*

april
ASSURANCES



Garantie Hospitalisation

Un contrat vous garantissant une allocation journalière en cas d'hospitalisation

Points forts

- Allocations journalières jusqu'à 92 €
- Adhésion possible jusqu'à 75 ans
- Premier mois de cotisation offert
- Tarif adapté adulte seul, couple ou famille
- Allocations non imposables
- Libre choix de l'établissement hospitalier

Ce que la Garantie Hospitalisation vous assure

Lors de votre adhésion, vous déterminez en fonction de vos besoins le montant de l'allocation journalière que vous désirez recevoir en cas d'hospitalisation.

Cette allocation journalière vous est versée au maximum pendant 365 jours.

D'autre part, **c'est vous qui choisissez l'établissement, conventionné ou non, dans lequel vous souhaitez vous faire hospitaliser.**

L'allocation journalière qui vous est versée vous permettra, par exemple, de faire face à des frais d'hospitalisation qui ne sont pas pris en charge par la Sécurité sociale et votre complémentaire santé comme :

- les **suppléments de chambre particulière,**
- les **forfaits hospitaliers,**
- la **location d'un téléviseur,**
- le **branchement d'une ligne téléphonique,**
- les **frais occasionnés par l'installation d'un lit d'accompagnement** pour l'un de vos proches...

> Un contrat flexible et avantageux

■ **A partir du 61^e jour d'hospitalisation continue et jusqu'au 365^e, le montant de l'allocation est doublé.**

■ Si vous êtes hospitalisé(e) plus de 30 jours de suite, vous êtes exonéré(e) de paiement de votre cotisation du 31^e jour au 365^e jour de votre hospitalisation.

■ Vous pouvez rester couvert tant que vous le souhaitez (sauf pour la garantie famille).

■ **Le tarif famille reste le même, quel que soit le nombre d'enfants à charge.**

■ **Si l'assuré principal décède accidentellement, l'intégralité des cotisations versées au cours des deux dernières années est remboursée à ses ayants-droit.**

En fonction de vos déclarations de santé, il pourrait vous être proposé un "**rachat état de santé**", vous permettant de souscrire la Garantie Hospitalisation même si vous avez une affection ou suivez un traitement régulier (majoration des cotisations de 20 %).

Garantie de base

Hospitalisation

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Montant de votre allocation journalière pendant les 60 premiers jours	23 €	38 €	46 €
du 61^e jour au 365^e jour	46 €	76 €	92 €

■ Si vous êtes hospitalisé(e) suite à un accident, vous serez indemnisé(e) dès lors que votre **hospitalisation** est d'au moins un jour (soit 24 heures), sans aucun délai d'attente. Dans ce cas, votre allocation vous sera versée durant 365 jours maximum.

■ Si vous êtes hospitalisé(e) suite à une maladie, vous serez indemnisé(e) dès lors que **votre hospitalisation est d'au moins 4 jours consécutifs (soit 3 nuits)**.

Dans ce cas, votre allocation vous sera versée pour la totalité des jours d'hospitalisation et au maximum pendant 365 jours.

L'Allocation journalière est diminuée de moitié si l'assuré(e) a moins de 16 ans.

- **L'allocation est forfaitaire : vous êtes sûr de percevoir le montant que vous choisissez.**
- **Les allocations journalières viennent s'ajouter aux versements de la Sécurité sociale et de votre complémentaire santé.**
- **L'allocation est perçue jusqu'au jour de sortie sauf pour les établissements publics où le jour de sortie n'est pas décompté.**



Des services gratuits

■ **Une assistance performante : APRIL Assistance (pour les résidents en France métropolitaine) :** accessible 24 h sur 24 et sur simple appel, APRIL Assistance vous propose : l'organisation de **la livraison de médicaments** ; l'organisation et **la prise en charge de la garde d'animaux** lors de votre hospitalisation ; **la recherche d'une aide médicale**, infirmier, kinésithérapeute ; l'assistance en cas d'obsèques... Un service utile et efficace !

■ **Des services en ligne :** Vous pouvez grâce à notre site Internet **effectuer un certain nombre d'opérations, au moment qui vous convient le mieux** : signaler un changement d'adresse, modifier la périodicité de paiement de vos cotisations, télécharger certains documents... Une seule adresse à retenir : **www.april.fr**. Un réel service en ligne pour vous faciliter la vie quotidienne !

■ **Pour en savoir plus...** Découvrez tous les autres services dont vous bénéficiez en parcourant le guide de l'assuré remis lors de votre adhésion.

Règles de souscription

■ **Limite d'âge à l'adhésion :** toute personne âgée de moins de 75 ans.

■ **Limite d'âge à l'adhésion de l'enfant :** 25 ans à condition qu'il soit déclaré dans le foyer fiscal de la famille.

Le Saviez-vous ?

> Combien coûte réellement une hospitalisation ?

Les séjours en hôpitaux ou en cliniques sont de plus en plus coûteux et la part des frais qui restent à la charge des personnes hospitalisées ne cesse d'augmenter. A titre d'exemple, voici les comptes de l'une de nos adhérentes, Madame MARTIN, mère d'un enfant, qui a récemment été hospitalisée pendant 2 semaines pour subir une intervention chirurgicale.

Nature des frais	Frais à payer par l'Assuré
Chambre particulière	460 €
Télévision	60 €
Trajets en taxi des proches	120 €
Garde de son enfant	230 €
Total	870 €

Dès lors, si nous reprenons l'exemple de Madame MARTIN qui a souscrit au contrat **Garantie Hospitalisation (niveau 3)**, elle recevra la somme de **644 €**, équivalente à 14 jours d'hospitalisation indemnisés à 46 € par jour, **en plus des remboursements de la Sécurité sociale et de sa complémentaire santé.**

> Comprendre avec APRIL Assurances

■ Allocation journalière :

Allocation dont vous choisissez librement le montant, indépendamment de votre niveau de revenus.

■ Hospitalisation :

Fait de recevoir des soins nécessitant un séjour minimal de 24 heures dans un établissement hospitalier (un hôpital ou une clinique habilités à pratiquer des actes et des traitements médicaux auprès de personnes malades ou accidentées).



APRIL Assurances à vos côtés

Spécialiste de l'assurance de personnes, APRIL Assurances conçoit des solutions d'assurances santé et prévoyance simples et innovantes pour les particuliers, les dirigeants d'entreprises et les travailleurs indépendants. Elle propose également une gamme complète de contrats d'assurance de prêt. Depuis sa création, APRIL Assurances s'engage à apporter une satisfaction optimale à ses assurés par des contrats clairs, lisibles, assortis de nombreux services et d'une qualité de gestion hors normes en 24 heures.



Santé et Prévoyance individuelle Tél. **0891 46 9000** (0,23 € TTC/min)



Assurance de Prêt Tél. **0891 46 6000** (0,23 € TTC/min)

www.april.fr

[Notre engagement, votre satisfaction]



- Vous apporter la qualité au prix juste
- Vous garantir un traitement en 24h
- Vous simplifier l'assurance
- Vous protéger surtout en cas de difficulté
- Vous faire profiter de services en ligne sur april.fr
- Vous satisfaire



Une société certifiée ISO 9001(1) version 2000

Retrouvez le détail des engagements d'APRIL Assurances sur www.april.fr

APRIL, des solutions adaptées

APRIL propose des gammes de solutions complètes et diversifiées, pour répondre aux besoins des particuliers, des professionnels et des entreprises, dans tous les domaines de l'assurance.

Pour en savoir plus sur nos solutions www.aprilgroup.fr

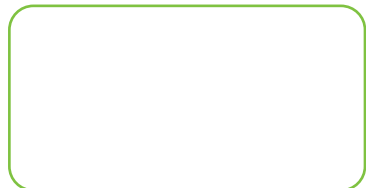
APRIL GROUP, changer l'image de l'assurance

A sa création en 1988, APRIL GROUP a pris l'engagement de changer l'image de l'assurance en plaçant le client au sein de son organisation.

Aujourd'hui, ce sont plus de **2 millions d'assurés** qui confient chaque jour la protection de leur famille et de leurs biens, de leurs salariés, de leurs entreprises aux **2 456 collaborateurs et 61 sociétés du groupe**.

Pour en savoir plus

contactez votre assureur-conseil ou votre conseiller mutualiste



APRIL ASSURANCES UNE SOCIÉTÉ APRIL GROUP

Siège social,

Immeuble Aprilium
114 boulevard Marius Vivier Merle
69439 LYON Cedex 03
Fax 04 78 53 65 18 - Internet www.april.fr

